

## Pose de panneaux solaires : Conseils d'In Sun We Trust pour se protéger des arnaques

Bons de commande déguisés, malfaçons, chantiers abandonnés, entreprises fantômes ou encore discours commerciaux abusifs, les arnaques aux panneaux solaires revêtent plusieurs facettes.

Rien qu'en 2018, ce sont plus de 10 000 foyers qui en ont été victimes.<sup>1</sup>

Afin de se prémunir des « éco-délinquants » qui sévissent dans une filière vertueuse et prometteuse mais qui peine à décoller faute de transparence, [In Sun We Trust](#), le tiers de confiance du photovoltaïque résidentiel, lève ici le voile sur les pratiques douteuses les plus courantes.

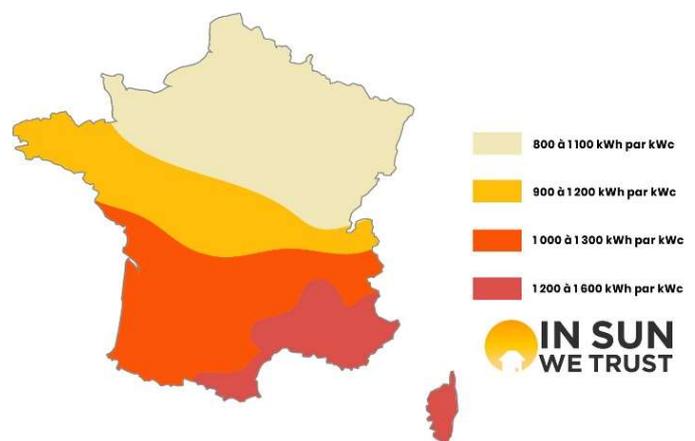
### PIEGE # 1 – LES RENDEMENTS SUREVALUES

**Le bluff :** « 20 000 kWh par an pour 20m<sup>2</sup> de panneaux solaires et ce même à Lille ou Strasbourg ! »

Les Français sont mal informés sur l'énergie solaire et les éco-délinquants en profitent.

**La réalité :** la France est vraiment bien lotie du point de vue de l'ensoleillement mais il ne faut rien exagérer. Prenons une installation idéale de 20m<sup>2</sup>, située sur la Côte-d'Azur, dans les conditions optimales : orientation plein Sud, doublée d'une inclinaison de 30 degrés ; elle produirait, selon les calculs d'In Sun We Trust, un maximum de 4 800 kWh par an.

Pour obtenir un ordre de grandeur, il suffit de prendre la puissance de l'installation (exprimée en kWc) et de multiplier par l'ensoleillement moyen correspondant à la région où l'on se trouve. Le bon référentiel est, par exemple, la carte ci-dessus, élaborée à partir des données MétéoSat et Météo France.



### PIEGE # 2 – LE MIRAGE DE L'AUTONOMIE TOTALE

**Le bluff :** « Dites adieu à EDF ! »

L'autonomie électrique d'un foyer est l'argument préféré des éco-délinquants qui aiment faire miroiter l'indépendance énergétique. Cette promesse est le résultat d'un tour de passe-passe comptable. Reprenons l'exemple de cette installation située sur la Côte-d'Azur. Une installation standard (20m<sup>2</sup> de panneaux solaires) produirait, nous l'avons vu, 4 800 kWh par an. Imaginons que la consommation électrique du foyer soit de 5 000 kWh par an. Les éco-délinquants n'ont plus qu'à faire une règle de 3 et hop : « Vous serez autonome à plus de 80 % » !

**La réalité :** Le hic, c'est qu'on ne produit pas toujours de l'énergie solaire au moment où on en a besoin. Il nous faut aussi de l'électricité la nuit, avant le lever du soleil ou encore pendant un jour nuageux. Dans les faits, on peut réduire sa facture entre 25 et 45% selon les profils de consommation. Ce qui est déjà très séduisant !

### PIEGE # 3 – DE FAUX TARIFS D'ACHAT DE L'ELECTRICITE SOLAIRE

**Le bluff :** « en ce moment, l'Etat rachète votre électricité à 30 centimes du kWh, profitez-en vite ! »

**La réalité :** en optant pour l'autoconsommation photovoltaïque, vous consommez votre production. Si vous produisez plus que vous ne consommez, vous créez alors ce qu'on appelle un « surplus ». Ce surplus peut être injecté et vendu sur le réseau à un prix fixe pendant 20 ans. Pour connaître les vrais tarifs de rachat de l'électricité photovoltaïque pour le deuxième trimestre 2019 : c'est par [ici, sur le site de la CRE](#).

<sup>1</sup> Groupement des Particuliers Producteurs d'Electricité Photovoltaïque

#### PIEGE # 4 - LA PROMESSE DE PANNEAUX SOLAIRES GRATUITS OU AUTOFINANCES

**Le bluff :** « dites adieu à vos factures EDF. Et ce, sans rien payer ! En effet, le Gouvernement a débloqué une incroyable enveloppe de 10 milliards d'euros pour aider les Français à sauter le pas. »

**La réalité :** il existe une prime à l'autoconsommation qui permet de couvrir environ 15% des coûts d'installation. Mais à aucun moment les panneaux ne peuvent être gratuits ou autofinancés. L'éligibilité au crédit d'impôt, auquel une installation donnait droit, n'est plus valable depuis la loi finance de 2014. En effet, l'Etat a jugé que le solaire était suffisamment rentable pour ne plus avoir besoin de crédit d'impôt. Enfin, certains démarcheurs font circuler l'idée qu'il existe une commission rattachée à EDF, Engie ou autre, qui financerait les projets solaires des particuliers sur dossier. C'est complètement faux ; il s'agit d'un prétexte pour obtenir des informations financières confidentielles sur le client, voire extorquer une signature sur un bon de commande déguisé.

#### PIEGE # 5 – DES PRIX DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES ABUSIFS

**Le bluff :** « une installation dernier cri pour le prix exceptionnel de 40 000 € ! » Effectivement ce prix est exceptionnel car 5 fois supérieur à celui d'un installateur honnête.

**La réalité :** lorsque l'on gonfle les rendements et que l'on ment sur les tarifs d'achat ou les aides, forcément, on peut se faire plaisir au niveau du prix d'installation. C'est la raison d'être de ce tissu de mensonges, d'ailleurs : rendre acceptables des prix complètement délirants, qui éloignent définitivement tout espoir de rentabilité.

Voici, à l'inverse, des prix que l'on peut considérer comme compétitifs :

Puissance en kWc	Prix TTC en €
3 kWc	8 000 €
6 kWc	14 000 €
9 kWc	18 000 €

Prix en € des installations en fonction de leur puissance en kWc / ©Réseau InSunWeTrust

#### BONUS : DES ARNAQUES SANS LIMITE

Profitant de la méconnaissance des Français face au photovoltaïque, les éco-délinquants ne se refusent rien quand il s'agit d'arnaque. **In Sun We Trust** en présente 3 parmi le florilège d'arnaques constatées quotidiennement :

**Des panneaux à la cave :** Un éco-délinquant signalant à un client que sa toiture n'était pas exploitable lui assure qu'une solution est possible : l'installation de panneaux solaires à la cave, près du chauffe-eau qui pourra ainsi être alimenté en électricité. Une fois ceci fait, l'escroc branche le chauffe-eau sur secteur pour « prouver » que ça marche !

**Le repreneur testamentaire :** Un installateur partenaire d'In Sun We Trust se fait dérober son fichier clients. L'escroc appelle ses clients en prétendant qu'il est décédé, et que celui-ci l'avait désigné comme repreneur testamentaire ! L'objectif de l'escroc : vendre d'inutiles prestations de maintenance, voire proposer la reprise de certaines installations pourtant en parfait état.

**Les panneaux en trompe-l'œil :** Livrée, installée, câblée, l'installation ne produit cependant pas d'électricité, même en plein soleil. Appelé par le propriétaire pour reprendre le chantier, un installateur local monte sur le toit et réalise un diagnostic surprenant. L'escroc avait posé des cellules solaires imprimées sur papier, entre deux couches de plexiglas !

#### VICTIME D'UNE ARNAQUE ?

Si vous avez signé un bon de commande ou un devis avec un vendeur peu scrupuleux, vous êtes malheureusement engagé(e). Selon l'article L221-18 du code de la Consommation, il est toutefois possible de bénéficier d'un délai de rétractation de **14 jours** à compter de la livraison du matériel pour une vente effectuée hors établissement ou hors d'une foire. Des modèles de bordereaux de rétractation sont disponibles en ligne sur le site [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr) : [ici](#).

Bon à savoir : des associations comme UFC-Que Choisir peuvent accompagner les victimes d'arnaque.

Ne perdez pas de temps, plus vous agissez rapidement, plus vous multipliez vos chances de vous en sortir !

### À propos d'In Sun We Trust :

L'idée d'In Sun We Trust est née en 2015 sous l'impulsion de deux amis : David Callegari et Nicolas Bodereau. Ils décident de mettre au point un service qui rende le solaire enfin simple et sûr pour tous. Ils développent alors une technologie de simulation de pointe, un accompagnement transparent et un réseau d'installateurs de confiance. 4 ans après sa création, In Sun We Trust a accompagné plus de 12 000 projets partout en France. À la suite de sa fusion avec le leader scandinave Otovo, In Sun We Trust entend accélérer son développement hexagonal et s'exporter en Europe du sud dans un futur proche.

Plus d'informations sur <https://www.insunwetrust.solar/>

### Contacts Presse :

Etienne RICHET – 07 85 89 64 57 – [etienne@edifice-communication.com](mailto:etienne@edifice-communication.com)

Laëtitia GUITTARD – 06 76 13 71 55 – [laetitia@edifice-communication.com](mailto:laetitia@edifice-communication.com)